

Bruxelles, Paris, 5 décembre 2016, 12h45

Point sur les conséquences du rejet de la réforme constitutionnelle en Italie

Le 4 décembre 2016, la réforme constitutionnelle promue par le gouvernement italien a été rejetée par referendum à une large majorité. Le premier ministre Matteo Renzi a présenté sa démission. Ce rejet entraîne un risque d'instabilité politique et de fragilisation du secteur bancaire en Italie. La formation d'un gouvernement stable sera un élément déterminant afin d'appréhender la volatilité des marchés et l'impact durable sur les marges de crédit (*credit spreads*) de la dette souveraine et des banques italiennes.

Présent en Italie à travers sa filiale Dexia Crediop, le groupe Dexia est exposé à ce pays à hauteur de EUR 27,4 milliards¹ au 30 septembre 2016, ce qui représente 16 % de la totalité des expositions du groupe. Sur ce montant, EUR 14,4 milliards portent sur le souverain italien et EUR 11,2 milliards sur les collectivités locales italiennes. A cette date, l'exposition du groupe aux banques italiennes s'élève à EUR 256 millions², elle porte très majoritairement sur des banques présentant une bonne qualité de crédit. L'exposition aux banques notées *non investment grade* est de EUR 2 millions, essentiellement sous forme de dérivés collatéralisés.

Compte tenu de la nature de ses contreparties en Italie, l'impact sur le risque de crédit porté par Dexia devrait rester limité. Dexia présente néanmoins une sensibilité aux variations des marges de crédit (*credit spread*), qui influent sur la valorisation des actifs et *in fine* sur la réserve AFS associée. Le groupe pourrait également être impacté par un scénario de contagion à d'autres souverains européens.

Dans une approche prudente, Dexia a maintenu une réserve de liquidité, constituée de cash et d'actifs éligibles au refinancement des banques centrales, qui s'élève aujourd'hui à EUR 19 milliards.

Le groupe reste attentif à l'évolution de la situation et veillera à assurer un suivi de la situation de ses contreparties en Italie.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles

+32 2 213 57 39

Service Presse – Paris

+33 1 58 58 86 75

Contact investisseurs

Investor Relations - Paris

+33 1 58 58 82 48

Investor Relations - Bruxelles

+32 2 213 57 39

¹ L'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié, le 2 décembre 2016, dans le cadre de l'exercice de transparence 2016, des données détaillées par banque au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016. Les données communiquées par l'ABE ont vocation à permettre une comparaison des données des banques sujettes à l'exercice. Elles ne peuvent être comparées aux données publiées directement par Dexia.

² Dexia a publié l'ensemble ses expositions souveraines et le détail de ses expositions par type de contrepartie sur certains pays en annexe de la déclaration intermédiaire du 3e trimestre 2016, accessible via le lien suivant :

http://www.dexia.com/FR/Journaliste/communiqués_de_presse/Documents/20161117_CP_T32016_FR.pdf

L'exposition au secteur bancaire italien de EUR 731 millions mentionnée dans cette annexe inclut l'exposition sur les chambres de compensation en Italie, qui s'élève à EUR 359 millions, ainsi qu'une exposition de EUR 116 millions sur des véhicules de titrisation.